

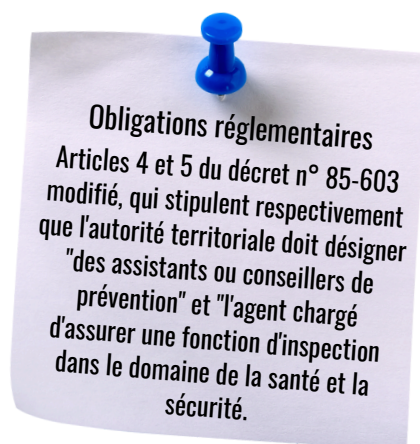
Service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi



David Sattler
Responsable de pôle
27 avenue Aristide-Briand
70000 Vesoul


03 84 97 02 48


sattler.prevention@cdg70.fr



Mathieu Armbruster
agent chargé de la fonction d'inspection


03 84 97 02 48


sattler.prevention@cdg70.fr

Alexandra Grosjean
Conseillère de prévention


03 84 97 02 48


grosjean.prevention@cdg70.fr

Olivia Planson
conseillère de prévention & ergonomiste


03 84 97 02 48


planson.prevention@cdg70.fr

Julie Colnot
assistante sociale


07 86 28 66 93


assistante.social@cdg70.fr

Priorité à la Santé au travail

Le Centre de gestion de la Haute-Saône a développé depuis de nombreuses années des missions dans les domaines de la santé au travail et des ressources humaines. En complément de ces actions, le conseil d'administration a souhaité mettre en place, un service destiné à accompagner les collectivités dans le domaine de la prévention et du maintien dans l'emploi qui constituent un enjeu majeur pour les collectivités aux niveaux économique, humain et organisationnel.

Nature de la mission confiée au service

La mission du service, est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, dans le domaine de la prévention et du maintien dans l'emploi. A ce titre, le service pourra :

- apporter aide de proximité et conseil en prévention des risques, ergonomie, organisation...
- assurer une analyse des accidents du travail (avec déplacement sur site de l'ACFI ou du conseiller de prévention) afin d'aider la collectivité dans la reconnaissance ou non de l'imputabilité,
- faire le lien avec le service de médecine du CDG70 pour assurer la mise en œuvre des services annexes: maintien dans l'emploi, soutien psychologique, aide au reclassement,
- accompagner la collectivité dans l'adaptation du poste de travail suite à la prescription de restrictions médicales,
- soutenir les agents et la collectivité dans la gestion des problématiques de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales
- mettre à jour le document unique de la collectivité.

Scénarii d'intervention

- 1 Les agents de la collectivité interviennent sur la voirie et j'ai des interrogations quant au choix des équipements de Protection Individuelle (vêtements haute visibilité, signalétique du véhicule...) mis à leur disposition. --> Le conseiller de prévention du CDG70 sera mis à disposition de la collectivité pour vérifier et conseiller l'autorité sur la fourniture des EPI appropriés.
- 2 L'ATSEM de la commune a plusieurs restrictions médicales et la collectivité ne sait pas comment adapter son poste de travail. --> L'ergonome du CDG70 sera mandaté pour adapter le poste de l'agent et ainsi le maintenir dans l'emploi.
- 3 L'agent se sépare de son conjoint et a du mal à faire face à ses charges financières. --> L'assistante sociale du CDG70 accompagnera l'agent dans le montage des dossiers d'aides financières, assurera la mise en relation avec une conseillère en économie sociale et familiale.
- 4 La collectivité souhaite réaliser un état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité au travail. --> L'ACFI du CDG70 établira cet audit.

Conditions financières

Ce service donnera lieu à une cotisation spécifique de 0,11% (cotisation du service social de 0,07% incluse). Toutefois, dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 100€, la somme de 100€ sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition de personnel du CDG70.

La prévention des risques auxquels sont exposés vos agents dans le cadre professionnel, et plus largement une réflexion sur une politique globale de santé et de qualité de vie au travail, doivent permettre de préserver leur santé et les maintenir dans l'emploi.



La boîte à outils RH

des collectivités territoriales de la Haute-Saône